

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2020

Le lundi 11 mai, deux mille vingt à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vendredi 6 mai 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire.

Le maire fait l'appel des conseillers :

Présent : Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Marie-Annick LE BOURNAULT, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN,
 Pouvoirs : 0
 Absents : Ariane de LAVILLEON, Julie TACCOEN

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Présence : Alexandre GUENEAU ; Freddy BIZARD, conseillers élus le 15 mars 2020

Objet : Subventions amendes de police 2020 - proposition d'un projet sécurité routière pour modérer la vitesse des véhicules dans Croisy Sur Eure :

Résumé : La délibération et le vote portent sur la proposition de demande de subvention correspondant à un projet, route de Ménilles, prévoyant l'installation de deux radars pédagogiques jumelés à deux feux pédagogiques. Elle répond à l'appel à projet concernant les amendes de police.

1. Projet :

Une réunion préalable à ce choix a été organisée et regroupait les conseillers en poste à ce jour et les conseillers élus le 15 mars. La liste de tous les projets possibles dans la commune a été analysée en prenant en compte les contraintes que chacun d'eux exigeait. Le projet retenu lors de cette réunion préparatoire, a conclu de traiter le ralentissement des véhicules circulant route de Ménilles avec des feux tricolores se mettant au rouge si la vitesse d'un véhicule dépasse la vitesse autorisée et restant au vert si le conducteur respecte la vitesse. Ce projet ne nécessite aucuns travaux de voirie ni d'étude préalable.

Le maire demande à l'assemblée des conseillers si certains s'opposent au développement de ce projet. La discussion revient sur ce choix pour remettre en avant d'autres propositions précédemment énumérées. Un conseiller s'oppose à tout projet, considérant que quoi qu'on fasse, il y aura toujours des véhicules qui ne respecteront pas la vitesse dans le village. Il souhaite que cette dépense serve à d'autres investissements.

Après discussion et délibération, le maire propose de passer au vote sur la décision de réaliser un projet (ou celle de ne rien entreprendre) : CONTRE : 1 ; ABSTENIONS : 2 ; POUR : 5. La décision de réaliser le projet permettant le ralentissement des véhicules route de Ménilles est donc prise à la majorité des voix.

Le maire présente alors les deux solutions possibles :

- **Solution 1** : deux feux se mettant au rouge si le véhicule va trop vite ; un dans le sens Ménilles centre du village, un autre dans le sens inverse du centre du village vers Ménilles ;